

de Saint-Irénée, à la campagne, les fiefs baronnies de Brignais, Grézieux et Valsonne, que ses membres appartenaient presque tous à des familles distinguées, et que son premier dignitaire, le grand obéancier, était l'orateur né du clergé de Lyon, titre qui lui conférait l'honneur de porter la parole au nom de tout le clergé de Lyon dans les cérémonies officielles, telles que l'entrée du roi, du pape et des légats pontificaux.

Des autres Chapitres je ne dirai rien parce que ce détail m'entraînerait trop loin, et que d'ailleurs il n'y a rien de bien spécial à mentionner sur chacun d'eux.

Les fonctions des chanoines étaient en elles-mêmes peu importantes ; elles se bornaient généralement à la célébration des offices et à l'administration des revenus de leur collégiale ; mais, si l'on réfléchit que les canonicats offraient un asile aux prêtres âgés et aux hommes d'étude qui cherchaient à être encore utiles sans avoir à dépenser trop de peine ou trop de temps, si l'on examine à quelle somme s'élevait le revenu des canonicats et si l'on voit que dans notre diocèse il ne dépassait pas six cent cinquante-trois livres de rente par chanoine, si l'on énumère les œuvres pieuses dont les Chapitres étaient chargés, on conviendra, ce me semble, qu'il n'y avait pas là un abus bien criant ni capable d'ébranler ou l'Eglise, ou l'Etat.

L'abus réel dans l'administration des biens de l'Eglise, c'était la Commende qui « avait pour résultat de livrer le titre d'abbé, avec la plus grande partie des revenus d'un monastère, à des ecclésiastiques étrangers à la vie régulière, trop souvent même à de simples laïques pourvu qu'ils ne fussent pas mariés (1). » Les abbayes du diocèse de Lyon n'avaient

(1) M. de Montalembert, Moines d'Occident. En vertu de la Commende, le mignon Bussy d'Amboise, le protestant Sully, le cardinal Dubois avaient été pourvus d'abbayes. Le scandale avait été poussé si loin que les femmes